

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

**Délégations de vote :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**33 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE D'ASPE ET DU RESERVOIR  
AU CIMETIERE PAR LE SDEPA – « ECLAIRAGE PUBLIC NEUF (SDEPA) 2017 »**

Madame Maïté POTIN expose qu'il a été demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux : **Eclairage public lié à l'enfouissement BT de la rue d'Aspe.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public neuf (SDEPA) 2017 ».

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés,
- **CHARGE** le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C.	23 654,11 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 365,42 €
- Frais de gestion du SDEPA	985,59 €

**TOTAL : 27 005,12 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat	3 252,44€
- F.C.T.V.A.	4 268,24€
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	18 498,85 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	985,59 €

**TOTAL : 27 005,12 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **APPROUVE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 30 juin 2017.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 07/ 2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017